

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

LETTRE DE MGR. L'ÉVÊQUE DE CHARTRES
A M. LE MINISTRE DES CULTES.

Monsieur le Ministre, — Je viens vous présenter quelques observations sur la grande et brûlante question qui concerne les Jésuites. J'ai qualité pour cela, comme évêque catholique. Car, quoi qu'en ait dit M. Thiers, les Jésuites sont des prêtres qui dépendent de nous. Ils n'ont avec les fidèles aucun rapport de ministère sacerdotal, de confession, de prédication, d'administration des sacrements, que sous notre autorité. Ils tiennent de nous ces pouvoirs. Nous sommes donc responsables de l'usage qu'ils en font.

Je ne veux point vous fatiguer, Monsieur le ministre, je vais donc droit au but que je me propose.

Il est évident que, dans la grande affaire dont on est si préoccupé, il ne s'agit point du droit rigoureux (qui n'existe pas d'ailleurs ici, comme on l'a victorieusement prouvé). Ce qui le démontre, c'est qu'on ne prétend pas toucher aux autres congrégations. Tout ce qui engage à proscrire les Jésuites, c'est l'impopularité qu'on leur attribue. Voilà le grand ressort et le principal motif de cette poursuite et de ce déclainement.

Mais il faut, Monsieur le Ministre, faire ici une distinction essentielle et même décisive. Il y a une impopularité aveugle et une impopularité éclairée. L'une qui est souverainement méprisante, l'autre qui a un grand poids et une légitime puissance. Or, il arrive quelquefois que tel homme qui accuse les autres d'être impopulaires, est lui-même le type de cette impopularité éclairée dont je viens de parler, c'est-à-dire qu'il est l'objet de la profonde antipathie des gens de bien, des hommes clairvoyants, de tous ceux qui ne veulent pas que la France retombe dans l'état le plus lamentable ; pour parler clairement, qu'elle ne redevenue pas athée et cannibale comme en 93.

De plus, une chose incontestable, c'est que les hommes qui ont quelque grand intérêt à tromper une nation, fabriquent à volonté l'impopularité qui se communique à toute une multitude. On n'a qu'à mettre en œuvre pendant vingt, trente ans, le moyen dont on a fait usage contre les Jésuites ; on n'a qu'à répandre tous les matins contre ceux qu'on veut livrer à la haine, et peut-être à la fureur populaire, des torrents d'injures, des calomnies atroces qui frappent les imaginations, d'abominables romans où l'on prête aux personnes ou à la classe qu'on veut mettre au ban de l'opinion, une perfidie monstrueuse, une méchanceté sarrasine, une cupidité capable de tout, dès lors on a atteint son but. Oui, je déclare que si la vertu personifiée descendait du ciel, et que pendant un certain temps on lui attribuât, avec cette persévérance et avec cette intrépidité imperturbable de mensonge et d'imposture, toutes les bassesses, toutes les cruautés, toutes les turpitudes imaginables, bientôt on ne verrait plus dans cet être céleste qu'un monstre, qu'une peste capable de tout infecter et de tout perdre, en un mot, la digne complice des d'Aigrigny et des Rodin, qu'on a montrés où ils ne sont pas, pour empêcher peut-être des yeux clairvoyants de les découvrir où ils sont.

Enfin, à Lausanne, les radicaux triomphants ont qualifié de Jésuites les ministres protestants, et en cette qualité ils ont pillé leurs maisons. Dans le Wurtemberg les luthériens, hommes d'église ou séculiers, sont appelés Jésuites, parce qu'ils n'adhèrent pas aux rêveries anti-chrétiennes et insensées du docteur Strauss. Bientôt ce nom de jésuite enveloppera non seulement ceux à qui cette qualité appartient littérairement, mais encore le clergé catholique, les fidèles de cette communion, les calvinistes, les luthériens, les sociniens, et un peu plus tard tous les hommes qui croient en Dieu, ou à peu près. Ne voyez-vous pas qu'en frappant les Jésuites de profession, vous nourrissez des préventions folles et désastreuses ; que la similitude du nom entraînera la similitude des sentiments et des procédés, en un mot, que vous allumez dans l'Europe et peut-être dans le monde entier un feu qui embrâsera tout et dont il est impossible de calculer les ravages ?

Mais non, non ; vos craintes, s'écrie-t-on, sont imaginaires. Il est aisé d'en juger. Je vais rappeler des choses ou des paroles que j'aurais voulu taire à jamais, mais que les dangers pressants de la religion m'obligent de produire. M. Thiers s'est exprimé ainsi dans son *Histoire de la Révolution* au sujet de la *Fête de la Raison* : "Quand le peuple est-il de bonne foi ? Quand est-il capable de comprendre les dogmes qu'on lui donne à croire ?" (Quel mépris inouï pour le peuple, disons-le en passant, de la part d'un homme politique qui se vante d'être l'ami, le serviteur du peuple, et qui prétend à une immense popularité !) L'historien ajoute : "Ordinairement, que lui faut-il (au peuple) ? De grandes réunions qui satisfassent

son besoin d'être assemblé, des spectacles symboliques où on lui rappelle sans cesse l'idée d'une puissance supérieure à la sienne ; enfin, des fêtes où l'on rend l'hommage aux hommes qui ont le plus approché du bien, du beau, du grand, en un mot, des temples, des cérémonies et des saints. Il avait ici des temples, la Raison, Marat, et Lepelletier. Il était réuni, il adorait une puissance mystérieuse, il célébrait deux hommes. Tous ses besoins étaient donc satisfaits, et il n'y céda pas autrement qu'il y cède toujours." Assurément on n'a jamais lu ni entendu des paroles plus blasphématoires ni plus insultantes pour le peuple, et pour la nation entière, qui s'était toujours unie au culte public. Or, voici quel est le langage et la conduite de M. le député d'Aix dans l'occasion présente. Il exprime, dans son réquisitoire ou dans sa dénonciation contre les Jésuites, une vénération sans bornes pour l'Eglise catholique ; il proteste qu'il est bien loin de vouloir attaquer cette Eglise si grande et si respectable. J'avoue que cela ne me rassure point ; je suis de l'avis de plusieurs journaux, d'ailleurs irréligieux, qui ajoutent très peu de foi à ces démonstrations, et j'ose penser, comme eux, que l'exagération de ces assurances de respect et la profondeur de ces salutations les rendent singulièrement suspectes. D'Alembert, dans l'éloge du Bernouilli, porte jusqu'aux nues le christianisme ; Voltaire communiait dans l'église de Ferney, et se retournait ensuite vers l'assistance pour la catéchiser de la manière la plus édifiante ; et cependant l'un et l'autre n'en continuaient pas moins à faire le plus de mal qu'ils pouvaient à l'infâme. On connaît le sens de ce mot.

Hélas ! M. Odilon Barrot, infiniment moins circonspect que M. Thiers, a dévoilé, a mis dans le plus grand jour le but où il tendait, lui et son parti. Il a indiqué sans détour que la proscription des Jésuites n'était qu'un premier essai, et que lui et les siens avaient encore d'autres comptes à régler avec l'Eglise. Mais, qu'est-ce que ces comptes ? que nous veut-on ? que nous demande-t-on ? Qui ne le sait ? qui ne le voit ? L'Eglise est cernée de tous côtés ; tous les jours on resserre ses droits, on embarrasse son action ; des juristes pour qui le jansénisme semble être l'Evangile et qui voudraient presque monter à l'autel à notre place, épuisent toutes les subtilités pour réduire à rien notre juridiction. Oui, l'Eglise est l'objet de mille chicanes, de mille gênes, de restrictions éternelles. Sans cesse on prend du terrain sur elle, on la presse, on l'apauvrit, on l'exténue : il ne lui reste que le souffle. Encore une vexation de plus, et ce souffle s'éteindra. Voilà où l'on en viendra si l'affaire des Jésuites passe. Cet avant-poste une fois enlevé, je prétends qu'on profitera de cet avantage pour assaillir un peu plus tard et pour ruiner, si l'on peut, le corps de la place. Oui, je le prétends, je l'affirme, et aucun homme éclairé n'en doute.

Je conclus. Je sais, Monsieur le Ministre, que plusieurs archevêques et évêques vous ont fait connaître que si les Jésuites étaient chassés de leurs maisons, ceux-ci trouveraient un asile dans celle qu'ils habitent eux-mêmes. Comme je ne verrais, ainsi que ces prélats, dans ces religieux, que de pieux, de zélés auxiliaires qu'on nous ôte et des proscrits dignes de respect, j'ai l'honneur de vous prévenir que je ne ferai gloire d'imiter l'exemple qui m'aura été donné. M. Cuvillier-Floury, l'un des plus fameux rédacteurs des *Débats*, a dit en parlant des Jésuites : *Que nous font leurs vertus, puisqu'ils nous apportent la peste ?* Je voudrais bien savoir quelle est cette peste ? Serait-ce par hasard les maximes de l'Evangile que les Jésuites répandent soit chez les chrétiens, soit parmi les infidèles et les sauvages qui, depuis trois cents ans, ont fait subir le martyre à huit cents membres de cette compagnie ? Ou bien serait-ce le venin et les effets pernicieux de leur enseignement littéraire qui a formé Bossuet, Fénelon, le grand Condé, Descartes, les deux Corneille, Cassini, Huet, Bourdaloue, Pierre de Marca, le cardinal de Polignac et un très-grand nombre d'autres hommes éminents et célèbres, quoiqu'ils aient jeté moins d'éclat que les précédents. Quelle que soit la contagion généralement inaperçue que redouté de leur part l'écrivain que je viens de nommer, pour ce qui me touche, je recevrai avec joie de tels pestiférés. Pendant que M. Cuvillier-Floury évitera avec horreur les Jésuites, s'il en reste parmi nous, de crainte d'être frappé d'un air délétère, je me plairai à respirer la bonne odeur des vertus qu'il a la singulière franchise de leur reconnaître. Dieu sait lequel des deux, de lui ou de moi, aura la raison de son côté. Surtout, je gémirai profondément devant ce grand Etre, en remarquant que la religion dont la France a tant de besoin ne goûte quelque repos parmi nous que pour perdre bientôt elle-même la paix qu'elle donne au monde, et que pour toute consolation des effroyables maux qu'elle a soufferts, elle voit

trop souvent de nouveaux malheurs ramener son affliction et rouvrir ses blessures.

J'ai l'honneur d'être avec une haute considération, etc.

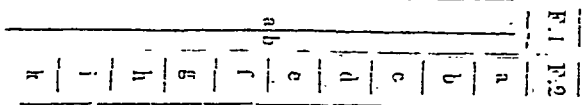
† CLAUD.-HIP. Ev. de Chartres.

Chartres, le 19 mai 1845.

Nous reproduisons de l'*Aurore* la correspondance suivante :

M. l'Editeur, — Dans un article que vous avez bien voulu accueillir dernièrement dans vos colonnes, je disais que, si l'on trouvait convenable de substituer à nos vaches et à nos chevaux des vaches et des chevaux de grande taille importés, il faudrait au préalable porter notre agriculture à ce degré de perfection qu'elle a atteint ailleurs. Si les avis peuvent être partagés sur la convenance d'introduire ici ces grandes espèces, sans doute qu'ils ne peuvent l'être sur celle de faire sortir notre agriculture de l'état d'enfance où elle se trouve encore. Le patriote éclairé doit voir avec chagrin que, lorsque l'agriculture est devenue un art en Europe et chez nos voisins, elle n'est encore en Canada, chez la plupart de ceux qui s'y livrent, qu'un métier, et un bien pauvre métier, puisqu'il nourrit à peine ceux qui l'exercent. Les causes de cet état arrêté sont dues sans doute autant à l'étonnante fertilité première de notre sol, que le nouveau colon trouvait vierge, qu'au manque d'éducation dans la classe agricole, ou à malheureusement cru que cette terre, qui produisait comme d'elle-même tout ce qu'on lui demandait, ne s'épuisait jamais. Il semblerait en effet qu'on crût avoir trouvé la corne que Jupiter donna autrefois à Amalthee, et qu'on n'eût plus qu'à en tirer tous ces dons variés que la terre ne donne d'ordinaire qu'au travail et à l'intelligence de l'homme. Presque aucun art n'était requis alors ; bien loin donc de profiter des nouvelles découvertes, le paysan français, devenu l'heureux colon du Canada, oublia même ce que l'expérience avait appris au moins intelligent sur le vieux sol de la France. L'improductive jachère, décrite dans toute l'Europe, régna en souveraine en Canada. Nos terres semées en blé donnèrent d'abord vingt et trente pour un, et, comme ce grain, premier besoin de l'homme, est celui qui se vend le mieux, on le confia au même champ tant et tant qu'on est parvenu, en beaucoup d'endroits, à détruire complètement le principal de sa fécondité. Avec ce système, d'un champ fertile on a fait en peu d'années une vieille terre, que le cultivateur jadis aisé qui l'habitait, abandonné ou est sur le point d'abandonner pour venir se jeter dans le gouffre béant de nos villes. On ne se doutait pas même des avantages résultant des assolements ou rotations de culture, que nos pères avaient au moins soupçonnés avant de quitter la France et que leurs fils oublièrent bientôt ici.

Ce sont certainement là de grands maux auxquels il faut porter remède, et un remède d'autant plus prompt que le mal est plus grand. Cependant, lorsqu'un cultivateur qui, par suite de l'épuisement de ses champs, a vendu successivement la plus grande partie de ses bestiaux, prend dans ses mains un traité d'agriculture, après en avoir parcouru quelques pages, il le referme en secouant tristement la tête. Il sent que cet ouvrage n'est fait que pour le cultivateur qui possède des champs encore fertiles ou qui du moins peut disposer de capitaux. Le cultivateur pauvre a toujours été l'objet particulier de ma sympathie, parce que rien ne m'intéresse comme le malheur allié à la vertu et à la résignation ; j'ai donc souvent rêvé à un moyen facile pour lui d'améliorer graduellement le champ ingrat qu'il arrose de ses sueurs. Je crois enfin en avoir trouvé un dans une simple division plus judicieuse de la ferme. Parcourez nos campagnes, et vous trouverez que les terres sont à peu près sans exception divisées longitudinalement en deux portions comme dans la Fig. 1. ci-dessous :



On sème une année la partie (a) et l'on fait paître les bestiaux dans la partie (b) ; l'année suivante on sème la partie (b) et l'on fait paître les bestiaux dans la partie (a) ; et ainsi de suite d'année en année. C'est là le système de jachères, qu'on me pardonne cette expression, dans toute sa naïveté première ; il est aisé de voir que des bestiaux ne doivent trouver qu'une misérable pâture dans un champ où l'on n'a semé ni graminées ni trèfle ; et il n'est pas moins aisé de voir qu'un champ ainsi laissé à nu pendant tout un été, a dû être en grande partie dépouillé de ses sucs par l'effet d'un soleil brûlant. De là l'épuisement graduel et rapide du sol. Un assolement même peu judicieux et l'abolition des jachères sont un remède à ce mal à la portée de toutes les fortunes. L'un et l'autre, impossibles avec la division actuelle de la ferme, deviennent faciles si on la divise comme dans la Fig. 2. c'est-à-dire transversalement.

Sous le rapport économique, on remarquera que, si la terre a trente arpens de long sur trois de large, en la divisant comme ci-dessus en dix parties, on aura trois arpens de clôture de moins à faire que si on la partageait longitudinalement comme dans la figure première. Au reste on voit que cette division est arbitraire et que l'on peut et doit diviser une terre en plus ou moins de parties suivant l'étendue, le besoin, les moyens, la nature du sol, etc. On remarquera aussi qu'en divisant une terre de cette manière, toutes les clôtures n'ont pas besoin d'être aussi solides les unes que les autres, vu qu'on peut destiner aux petits animaux un enclos particulier et qu'on peut même, au be-

soin, enlever les clôtures des parties qu'on ensemence.

Sous le rapport agricole, pour peu qu'on connaisse ce que c'est qu'une ferme ; on est convaincu qu'en la divisant ainsi, les assolements sont faciles et qu'il ne l'est pas moins d'abolir les jachères. On voit également qu'on peut semer plus ou moins souvent une pièce de terre suivant son plus ou moins grand degré de fertilité. Le cultivateur le moins intelligent sait qu'une pièce de terre qu'il a semée en graine de foin, donnera un meilleur passage à ses bestiaux qu'une jachère où ils ne trouvent que de rares végétaux peu propres d'ailleurs à les nourrir. Nos cultivateurs savent aussi qu'après une culture de pommes de terres ou patates, le blé vient très bien, qu'après celui-ci on peut semer des pois ou de la vesce, puis de l'avoine, puis du sarrazin, puis de l'orge mêlée à de la graine de foin. Il a donc déjà le secret des assolements, qui peuvent varier presque à l'infini suivant la nature du sol et les différentes espèces de céréales, de légumineuses, de racines, etc., qu'on cultive. Après donc avoir soumis successivement chaque solo ou partie de terre (a. b. c. d. e. f. g. h. i. k.) à un système d'assolement approprié à la qualité du sol, il pourra y faire paître ses bestiaux puisqu'il aura semé à la fin de l'assolement de la graine de foin. C'est ainsi que disparaîtra l'ingrate jachère, la honte et le fléau de notre agriculture. Ce pas facile mais immense fait, la masse des engrais augmentera graduellement ainsi que les moyens du cultivateur, et delà naîtront le bien-être et le perfectionnement de notre agriculture chez la classe agricole pauvre.

GUILLOT.

Montréal, 30 juin 1845.

BULLETIN.

Arrivée de MM. Gingras et Bellanger. — Extrait d'un pamphlet de Timon. — Nouvelles diverses.

Nous voyons par le *Canadien* que les exercices publics du collège de Sainte Anne auront lieu mercredi le 30 et jeudi le 31 du présent.

— Les deux jeunes Québécois qui, comme on se le rappelle, sont partis, l'an passé dans le cours de mai, pour la Terre Sainte, MM. Léon Gingras Ptre. et Bellanger ecclésiastique du Séminaire de Québec, sont arrivés mardi dernier à Montréal, d'où ils sont repartis le même jour pour la Métropole. Comme on peut bien se l'imaginer, nous n'avons pu avoir que quelques mots de renseignements sur leur voyage ; c'est tout au plus si nous pouvions donner un aperçu de leur itinéraire en Orient. Toutefois leur voyage a été des plus heureux. Dans le cours de 14 mois, nos pèlerins ont pu visiter en allant, comme on l'a déjà vu par les lettres de M. Gingras, l'Irlande, l'Angleterre, la France, la Suisse et l'Italie. Delà ils se sont rendus à Malte pour passer en Egypte, où ils ont visité Alexandrie, le Caire et quelques unes des plus fameuses pyramides. Ensuite ils se sont mis en route par terre pour Jérusalem, en passant par le Mont Sinaï ; et après avoir parcouru, à peu près deux cents lieues dans les déserts d'Arabie, montés sur des chameaux, ils sont enfin arrivés au tombeau du Sauveur pour la Semaine Sainte. De Jérusalem, nos deux voyageurs, si nous nous rappelons bien, ont visité les côtes de Liban et de la Syrie, jusqu'à Smyrne, où ils se sont embarqués pour Constantinople. Delà ils sont passés en Grèce, et après y avoir visité Athènes et les autres principales villes de ce royaume, ils ont traversé l'Allemagne en passant par Vienne et sont venus s'embarquer à Ostende, pour se rendre en Angleterre et de la mère patrie, en Canada, où enfin ils sont arrivés en parfaite santé et très satisfaits de leur voyage.

— Nous avons différé jusqu'à présent de parler de deux petits pamphlets publiés par M. de Cormenin, dans l'espérance de nous les procurer bientôt et de pouvoir les publier en entier. Nous avons reçu le premier intitulé le *oui et le non* dont nous commencerons la publication dans un prochain numéro. En attendant que nous puissions nous procurer l'autre intitulé *FEU ! FEU !* nous croyons devoir le faire connaître à nos lecteurs par l'extrait suivant que nous tirons du *Journal des Villes et des Campagnes*.

DU CLERCÉ FRANÇAIS.

Le nouveau pamphlet de M. Cormenin, *Feu ! Feu !* obtient un succès digne du sujet que l'écrivain a traité. On a déjà vu avec quelle force, avec quelle verve il réfutait ses pauvres adversaires, qui, tout honteux de ce feu d'arguments, gardent le silence. Que pourraient-ils répondre en effet ? Ni la vérité, ni la raison ne sont de leur côté, et ils sentent que, dans cette lutte vive où la victoire n'est possible qu'avec la logique et la bonne foi, le sophisme est non-seulement une arme impuissante ; mais qu'il discrédite ceux qui s'opiniâtraient à y recourir pour engager l'esprit public. C'est bien, certes, à l'égard de la religion catholique et du clergé français qu'ils s'en montrent surtout prodigieux.

Voici de quelle manière Timon rétorque leurs arguments, et l'on jugera que ce n'est point un feu de paille, comme le prétend la *Gazette*.

« Napoléon, consul, qui avait des instincts avant-coureurs d'empire trouva commode de pouvoir mettre sa main de despote sur le pape et sur le peuple, et il se hâta le plus vite qu'il put, de glisser dans ses organiques l'obligation d'enseigner les quatre articles. Le corps muet de ses eunuques législatifs vota tout ce qu'il plut au sultan consulaire; après quoi, le pape cria aussi haut et aussi fort qu'il était permis de crier sous un homme qui n'aimait pas qu'on criât. On ouvrit des protocoles, et on ferma les yeux, on ne vit rien et on laissa faire; les évêques enseignèrent ou n'enseignèrent pas les quatre articles, dont la charité a matériellement abrogé le premier et spiritualisé les trois autres. Il n'y a plus que M. Dupin, tout coiffé de sa tuque gallicane dont les deux bouts lui pendent de chaque côté de chaque oreille, qui prenne tout ceci au sérieux. La déclaration de 1682 n'est plus qu'un prétexte de guerre entre ceux qui veulent encore de la religion et ceux qui n'en veulent plus; et voilà où nous en sommes!

« C'est donc une plaisanterie infiniment trop prolongée, de dire que les soixante et un évêques qui ont adhéré à la condamnation de M. Dupin se sont insurgés contre les lois, et qu'ils ont bravé l'autorité du conseil-d'Etat.

« Est-ce que le conseil d'état pouvait se mêler et s'est mêlé de la querelle entre le cardinal et M. Dupin? Est-ce que le conseil-d'Etat est le fauteur, le vengeur, le rédempteur des hérétiques? Est-ce que son arrêt est du dogme pur, et pour lequel nous devons répandre notre vie et notre sang? Est-ce que cet arrêt est infaillible comme une décision du pape et des conciles? Est-ce qu'il a d'autre valeur que celle d'un jugement par défaut, rendu en l'absence et sans la défense du cardinal? Connaissez-vous, vous qui en parlez, les termes des adhésions épiscopales, avant ou après l'arrêt? Si elles ne contiennent que la condamnation du *Manuel*, qu'avez-vous à dire? Quoi! vous trouvez régulière une condamnation d'évêque par des laïques incompetents, et vous trouvez irrégulière une condamnation d'hérésie par des clercs compétents! et c'est ainsi que vous défendez le droit! c'est ainsi que vous entondez la liberté!

« Qu'est-ce donc, après tout, que le conseil-d'Etat? Le conseil-d'Etat n'est pas un tribunal indépendant; le conseil-d'Etat, ici, n'est autre chose que le gouvernement lui-même: c'est l'une des parties qui va passer sa robe du juge, qui appelle à sa barre la partie adverse, et qui la condamne.

« L'injustice n'engendre que la résistance des forts ou que l'inertie des faibles; et ne comprendra-t-on point que les questions religieuses, qui s'aigrissent par la violence, ne finissent que par la liberté?

« Le christianisme est la religion du progrès, parce qu'il porte en soi l'amour des hommes. Il n'y a que le christianisme qui puisse résoudre le problème de la question sociale. Ne dites donc pas que le christianisme est contraire à la liberté!

« Plus il sera permis de ne pas croire, plus l'on croira. Plus la diversité des sectes s'agitiera dans l'infini de l'erreur, plus l'unité se fera dans le centre de la foi.

« Ceux qui, sous un nom quelconque et sous quelque prétexte que ce soit, veulent imposer au clergé leurs tyrannies canoniques, rompent avec la charte, avec la liberté, avec Rome. Eh! bien, nos évêques ne veulent pas rompre avec la charte, avec l'hérésie des *Manuels*, avec les excentricités de l'église gallicane, avec la monstrueuse compétence du conseil-d'Etat, en matière théologique; c'est dans ce sens que, par droit et par devoir, par science et par foi, par instinct et par raisonnement, ils sont tous ultramontains.

« Qu'on ne vienne donc plus combattre nos évêques catholiques, apostoliques et romains, en leur opposant les traditions et les maximes de l'église universelle, si ce n'est les traditions qui ont été transmises, de siècle en siècle et de pontife en pontife, par saint Pierre de Rome, au pape actuel de Rome?

« Qu'est-ce que c'est que les maximes de l'Eglise universelle, si ce n'est les maximes de Rome? Est-ce que Rome n'est pas l'Eglise universelle? Quelle autre donc?

« Qu'est-ce que c'est pareillement que l'Eglise gallicane, si ce n'est tous les évêques de France? Et si tous les évêques sont d'un côté, de quel autre sera donc l'Eglise gallicane? N'être ni avec le pape romain, ni avec les évêques français, pour une Eglise, où est-ce être?

« Mais elle existait dans le passé! Eh bien, laissez-ly.

« Mais les lois actuelles veulent que les évêques enseignent la faillibilité du Pape! Eh! bien, soit, qu'on l'enseigne. Mais forcerez-vous, et par quels

moyens, je vous prie, les enseigner à croire ce qu'on leur apprend! Vous arriverez par la coaction, à ce que vous voyez, à l'impuissance.

« Le pape a donc eu raison de dire que les organiques, en matière de foi, violaient la liberté. Les évêques ont raison de dire que les organiques, en matière de foi, violent la liberté.

« Ici, le Pape est avec la liberté et pour la liberté. Ici, tous les évêques de France sont avec la liberté et pour la liberté; ici, les gallicans de robe rouge, le conseil d'état, les universitaires, les académiciens, la Sorbonne, les chambres, les *Manuels* et la presse sont contre la liberté.

« Clergé de France, vous donnez au monde un beau spectacle! Autour de vous, le sophisme politique dissout le monde officiel. Le sophisme philosophique égare les intelligences dans le vague des systèmes; le sophisme religieux multiplie les sectes. Vous, au contraire, vous êtes un, parce que la vérité est une, et que vous êtes avec la vérité!

« Evêques indépendans, enfans du peuple, fils de vos œuvres et du siècle, sujets de la charte, citoyens d'un pays libre, continuez à rejeter ces prétendues franchises qui ne sont que des servitudes, et qu'un despote royal et un despote consulaire ont arrachées à une assemblée de muets, et à des conventicules des prélats courtisans!

« Mais n'oubliez point que l'indépendance de l'Eglise est tout spirituelle, sa puissance toute spirituelle, et sa mission toute spirituelle.

« Evêques français, si vous entriez dans la politique, si vous tombiez dans les pièges des dignités temporelles, vous manqueriez à votre force, vous enchaîneriez votre indépendance, vous dégraderiez votre caractère, et, pour tout dire en un mot, vous ne seriez plus des évêques d'Eglise, mais des évêques d'état.

« Ne vous mêlez pas le moins possible non plus aux combats de la presse où le terrain se dérobe sous vous, et, où plus fermes et plus aguerris que vous ne pouvez l'être, nous vous soutiendrons non par l'injure, mais par l'argumentation, rendant coup pour coup. C'est notre métier, c'est notre honneur d'être calomnié à chaque liberté que nous défendons. Laissez-nous faire ce métier! laissez-nous mériter cet honneur!

« Vous n'êtes pas ultramontains aux yeux de vos ennemis, parce que vous croiriez à la supériorité du pape, et je demande si cela ne leur est pas bien égal! Vous êtes ultramontains à leurs yeux, parce que vous ne voulez pas vous séparer de Rome, et qu'ils savent bien qu'en ôtant la tête, qui est le pape, ils auraient ensuite bon marché du corps, qui est l'épiscopat. Eh bien! je vous dis, moi, que vous devez vous serrer auprès du pape encore plus que les autres évêques de la chrétienté, parce que vous êtes attaqués avec une haine renaissante, une violence tumultueuse, une continuité quotidienne. Retrempez sans cesse la vigueur de votre foi aux sources romaines de la hiérarchie et du dogme. Attachez-vous aux ancrs de cette barque qui flotte sur l'abîme depuis dix-huit cents ans, qui porte les destinées du monde. Laissez passer les bruits de ce siècle, laissez fuir devant vous les rivages du tems, et ne demandez pas aux orages où vous devez aborder! Levez les yeux au ciel, là où est Pierre, là est l'Eglise!...

« Que la conscience politique des évêques français qu'on veut alarmer se rassure! si la charte de 1830 n'a pas pratiqué le vrai principe, elle l'a du moins reconnu, et c'est un pas immense qu'on a fait dans la voie de la vérité.

« Au surplus hâtons-nous de le dire, le clergé n'a point à s'occuper de la forme secondaire et variable des gouvernemens humains. Son royaume n'est pas de ce monde: la puissance temporelle du pape, dans les pays de sa domination, n'est elle-même qu'un accident. Le pape fut-il relégué dans une île déserte, l'église catholique et apostolique serait avec lui dans cette île déserte. Le pape serait toujours le vicair de Jésus-Christ, l'évêque des évêques, le porte-flambeau de la foi, le père universelle des fidèles. Les couronnes temporelles des rois sont quelquefois brisées comme un verre par la main du peuple, la tiare spirituelle ne peut tomber du front du pape.

« Que lui importent donc vos misérables constitutions, dont vous changez comme de vêtemens?»

A ceux qui prétendent que, sans les franchises gallicanes, l'Eglise de France tomberait dans l'idolâtrie, et que nous ne serions ni un peuple catholique, ni un peuple libre, Timon répond:

« Ne dirait-on pas qu'en dehors de France, et chez les autres peuples qui n'ont pas le bonheur d'être en pleine jouissance du gallicanisme, la re-

ligion n'a pas de grandeur, de majesté, de doctrines, de pratiques, de charité, d'unité, de vérité, d'orthodoxie ? Il n'y a plus rien, n'est-ce pas, de tout cela en Italie, en Bavière, en Espagne, en Belgique, en Irlande, en Autriche, en Amérique ? Hors des célestes libertés de l'Eglise gallicane, il n'y a point nulle part de salut spirituel pour les âmes ! Hors des vengeresses libertés de l'Eglise gallicane, il n'y a point nulle part de salut temporel pour les états ! Il n'y a plus en Europe de roi indépendant, de roi véritablement roi que Louis Philippe ! C'est le Pape qui gouverne souverainement l'Autriche, l'Espagne, la Bavière, la Saxe, la Belgique, l'Irlande et les Amériques, cela est plus clair que le jour ! Otez-nous, à nous, ces chères libertés-là, ces libertés à la gauloise, ces libertés du despotisme, et demain le Pape nommera les ministres, convoquera la chambre, révoquera le roi, et pointer a ses canons sur la butte Montmartre. N'a-t-il pas déjà mis garnison à Vienne, à Madrid, à Dublin, à Munich, à Bruxelles, à Naples et autres forteresses ? Comment, vous ne savez pas cela ?

«Vraiment, je n'en savais rien, mais je savais que si nous sommes un peuple spirituel et charmant, nous sommes aussi un peuple bien fou, et que ce qu'il y a de plus particulièrement extravagant chez nous, ce sont les hommes sérieux.»

Aux héritiers des vieux parlementaires, des vieux jansénistes et des vieux absolutistes, Timon fait une réponse bien simple :

« Je vois d'un côté, dit-il, le pape, les évêques, les prêtres, tous les catholiques, et de l'autre, je vois M. Dupin avec les plumitifs de la basoche, les gallicans du despotisme, les panthéistes de l'université, les habitants brodés de l'antichambre, les robes rouges, les bonnets carrés et les épauettes, et je me demande si c'est avec les plumitifs de la basoche, les gallicans du despotisme, les panthéistes de l'université, les habits brodés de l'antichambre, les robes rouges, les bonnets carrés et les épauettes, que se trouve l'Eglise, ou si c'est avec le pape, les évêques et tous les catholiques.

« Je ne puis non plus passer sous silence l'une des objections les plus réjouissantes et les plus schismatiques qui m'ont été faites, et comme je ne veux pas être injuste envers personne, je conviendrai que l'honneur de cette trouvaille revient, en grande partie, au manueliste condamné :

« En obéissant au pape, vous obéissez à un souverain étranger !—Souverain ! vous voulez dire Souverain-Pontife ? Eh ! bien, refusez-vous d'obéir au pontife ? Voyons, expliquez-vous, dites-le, qu'on le sache ! qu'on sache ce qui vous fait peur des canons de l'Eglise ou des canons du pape ? Moi, je crois que vous avez peur de tous les deux à la fois.

« Etranger ! oui, si le pape commandait au temporel ! Mais s'il ne commande qu'au spirituel ! Est-ce que c'est le pape qui m'envoie mon billet pour monter la garde au palais du roi-citoyen ? Est-ce lui qui contre-signe la lettre-close, en vertu de laquelle je siégerais sur les banquettes de la chambre ? Est-ce de lui que je reçois la sommation de payer mes douzièmes, mois par mois, et toujours le premier dudit !

« Ne veut-on plus d'unité spirituelle ? Vous me répondez que c'est une question comme une autre. Eh bien, si c'est une question comme une autre, si l'on ne veut d'unité spirituelle et que le pape doive être Français, qui prendrons-nous ? Prenons pour pape M. Dupin.

« Au fait, pourquoi M. Dupin ne serait-il pas notre pape, en sa triple qualité de Français, d'hérétique et de gallican !

« Où nous arrêterons-nous, puisque le spirituel ne nous borne pas ! Dieu lui-même est-il exclusivement Français ? N'est-il pas aussi bien Italien, Espagnol, Batave, Irlandais, Autrichien, Savoyard ? Nous sommes trop bons Français pour obéir à Dieu. Il est étranger ! »

— La nomination des candidats pour l'élection des Trois-Rivières a eu lieu lundi dernier : les candidats sont Phou. D. B. Viger et M. Burns. Les jours du poll sont fixés au 12 et 14 du courant.

—Un hangar appartenant au collège de Ste. Thérèse a été réduit en cendre le 7 du courant. On estime la perte à £200. On croit que l'origine du feu est due à de la cendre chaude qu'on y avait mise dans un quart.

—Nous avons la douleur de lire, dans la *Minerve* d'hier soir, le décès suivant :

« A Québec, où il était allé en visite chez son fils, M. François Trudeau, ancien et respectable citoyen de Montréal. D'après le désir qu'il en avait manifesté son corps a été transporté à Montréal pour y être inhumé.

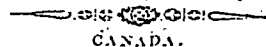
Ses funérailles auront lieu demain matin ; le convoi partira de la demeure de M. Romuald Trudeau, à St-J pour se rendre à l'Eglise paroissiale et de là au lieu du sépulture. M. Trudeau a succombé après une maladie de 24 heures, à l'âge de 80 ans et 7 mois. M. Trudeau était établi en cette ville depuis un grand nombre d'années ; il était le doyen des marchands de Montréal ; durant sa longue carrière il conserva toujours l'estime et la confiance de ses concitoyens, aussi fut-il, toujours d'une probité et d'une intégrité à toute épreuve.»

—On lit dans le *Canadien* :

« On a bien voulu nous communiquer une lettre de Rome du 26 mai, écrite par un jeune Canadien. On en lira avec intérêt l'extrait suivant :

« Mes dernières visites à Rome ont été faites avec quatre compatriotes : l'honorable Louis-Joseph Papineau, Monsieur et Madame Judah, et M. Young de Montréal. Quel plaisir j'ai éprouvé en revoyant ce grand homme ! Papineau conserve toute sa vigueur ; il jouit d'une santé parfaite. Sur tout sujet de conversation possible, il sait captiver l'attention de ceux qui peuvent l'entendre. Il doit partir pour le Canada en septembre prochain avec ses compagnons de voyage.»

—Nous avons des nouvelles du Texas jusqu'au 23 du mois dernier. Les deux chambres du congrès ont accepté, à l'unanimité, le bill d'annexion tel que passé dans la dernière session par la législature des Etats-Unis et ont rejeté, d'une commune voix, le traité proposé par le Mexique. L'annexion peut donc être regardée maintenant comme un fait accompli. Nous ne voyons que les Mexicains qui pourraient encore avoir droit de s'y opposer. Mais puisque le gouvernement de Mexico n'a pu réduire les Texiens, lorsqu'il étaient seuls, maintenant qu'ils ont l'appui des Américains il est évident qu'il doit en être encore bien moins capable. D'ailleurs nous voyons que les Mexicains ne sont pas même tranquilles chez eux : il vient encore d'éclater une révolution à Mexico, qui, pour avoir été comprimée sur le champ, n'en a pas été moins sérieuse, à ce qu'il paraît. Un régiment a renversé les gardes du palais, s'est emparé du Président et l'a fait prisonnier. Ce n'est qu'avec la plus grande peine que les citoyens sont venus à bout de le tirer de leurs mains. Les révoltés ont été dispersés et les principaux chefs qui ont pu être arrêtés, ont été fusillés sur le champ. Pauvre Mexique !



CANADA.

—Nous adjurons les campagnes d'être sur les gardes, des figures sinistres font le tour des villages sans entrer aux auberges, et disparaissent dès l'instant qu'ils s'aperçoivent qu'on les remarque. Les enfants sont questionnés, les domestiques cajolés, et les dehors de la politesse procurent des renseignements sur les particularités locales propres à favoriser l'introduction nocturne de la méche incendiaire. En attendant, les magistrats sont as de pic, et la loi une nullité quand une simple autorisation de surveillance sur les étrangers voyagers remédierait à tout.

Aurore.
—*Bardeau incombustible.*—I. C. Hart, écuyer, a déposé à notre bureau, où l'on peut le voir, un échantillon de bardeau qu'on lui a envoyé de Champlain, où il se fabrique, qui est couvert d'une composition qui le rend, dit-on, incombustible ou du moins très-lent à brûler.

Canadien.
—*Nouveau Brunswick.*—Le premier navire en fer qui ait visité cette province est arrivé à Saint-Andrews la semaine dernière, venant de la Grande-Bretagne via New-York. Il se nomme John Garroux et jauge 849 tonneaux.

Newbrunswick.
A Frédéricton, pendant un orage récent, un homme qui était occupé à percer un trou de carrière dans une pièce de bois, a été frappé et tué par le fluide électrique.



NOUVELLES RELIGIEUSES.

ANGLETERRE.

—A la fin de la séance de la chambre des communes du 30 mai, le gouvernement a manifesté, par l'organe de sir J. Graham, quelles étaient ses intentions au sujet des amendemens que les évêques de Dublin l'avaient prié d'introduire dans la loi sur les trois collèges à créer en Irlande. L'honorable membre du cabinet a repoussé les demandes des vénérables prélats ; mais, persévérant dans sa politique, il s'est empressé d'accueillir toutes les réclamations qui pouvaient se concilier avec son système d'instruction commune la jeunesse appartenant aux divers cultes. Voici, d'après le *Times*, dans quels termes sir J. Graham s'est exprimé à la chambre des communes :

« Je n'entends pas modifier, a-t-il dit, le bill des collèges d'Irlande de manière à me mettre en opposition avec ses principes ; mais je consentirai volontiers à quelques changemens de détails. Ainsi je proposerai d'insérer dans le bill un article portant que la couronne aura le droit de nommer des inspecteurs ; car, sans cet article, la couronne ne pourrait déléguer son droit qu'au gardien du sceau. J'ai déjà dit que je ne pouvais accorder une allocation de fonds pour un professeur de théologie. Néanmoins on pourrait établir dans les nouveaux collèges des cours d'enseignement religieux, où les jeunes gens

recevraient les leçons des pasteurs de leur religion. Ainsi je serais disposé à ajouter au bill un article ayant trait à cet objet. Je ne puis accorder certaines demandes contenues dans le mémoire des évêques catholiques; les évêques demandent :

“ 1° Qu'un nombre proportionné de professeurs et d'agens des nouveaux collèges soient catholiques.— Comme la majorité des étudiants sera catholique, la majorité des professeurs le sera aussi.

“ 2° Que les professeurs soient nommés par un bureau de délégués.— Le gouvernement ne peut consentir à cela.

“ 3° Que l'histoire, la logique, la métaphysique et la morale soient enseignées par des professeurs catholiques.— Pour l'histoire et la philosophie morale, je le conçois, mais pour la géologie, l'anatomie et la logique, je n'accorderai point le monopole aux catholiques.”

“ 4° Que tout professeur ou agent soit immédiatement révoqué, s'il est convaincu d'avoir tenté de miner la foi d'un étudiant, et cela par le bureau des délégués.— Ce point me paraît important; mais je soutiens que c'est aux inspecteurs du gouvernement à statuer en pareil cas.

“ 5° Qu'un chapelain catholique, salarié par l'Etat, soit chargé de l'instruction morale et religieuse des élèves.— Cela est inadmissible, mais on pourra établir des cours d'enseignement religieux.”

“ Je n'ai pas besoin d'en dire davantage pour expliquer le bill et le justifier; il se rattache à un système déjà sanctionné par le parlement, et je ne pense pas que le parlement, qui a vu les heureux effets de ce système, rejette le bill.”

Sir Robert Inglis, qui est le représentant des ministres anglicans les plus prononcés, et qui produit dans un sens opposé, il est vrai, les demandes des prélats catholiques, a combattu avec vivacité le discours de sir James Graham, et s'est prononcé contre le bill, en employant les argumens déjà mis en avant par O'Connell et les évêques irlandais.

La chambre n'a pas encore pris de décision et a renvoyé la suite du débat à lundi prochain.

IRLANDE.

Le Synode de Dublin.—Les journaux irlandais nous apportent le résultat de la délibération des évêques qui étaient réunis pour examiner le projet de loi créant trois collèges mixtes dans l'intérêt de l'éducation supérieure. Nous nous bornons à enregistrer les résolutions des prélats qui, conformément à ce que nous disions hier, ont nommé un comité chargé de soumettre au Gouvernement un mémoire sur les modifications à faire subir au projet de loi, pour dissiper les craintes de l'autorité religieuse.

On lit dans le *Freeman's Journal* :

“ Dans l'assemblée des prélats de l'Irlande, tenue au presbytère de Marlborough-street, à Dublin, le 23 mai 1845, sous la présidence de Mgr. Murray, archevêque de Dublin, les résolutions suivantes ont été adoptées.

“ Sur la proposition de Mgr. Slattery, après avoir mûrement examiné le bill en ce moment soumis au Parlement pour étendre en Irlande l'éducation chrétienne, et tout en tenant compte des bonnes et généreuses intentions du gouvernement de Sa Majesté, intentions qui nous ont été manifestées par la dotation du collège de Maynooth, nous sommes obligés par le sentiment de nos devoirs de déclarer que, malgré le désir où nous sommes de favoriser l'extension de l'instruction supérieure, nous ne pouvons donner notre approbation au système proposé, parce qu'il nous paraît dangereux pour la foi et la moralité des étudiants catholiques.”

Cette résolution a été appuyée par Mgr. Mac-Hale, archevêque de Tuam. Puis, sur la proposition de Mgr. Crolly, primat archevêque d'Armagh, il a été décidé :

“ Qu'un mémoire respectueux proposant les amendemens propres à mettre en sûreté la foi et la moralité des étudiants, serait présenté à Son Excellence le lord-lieutenant, avec prière de le transmettre au Gouvernement, en l'appuyant de sa recommandation.”

ESPAGNE.

—La *Gazette officielle* du 1er juin publie le traité conclu entre le ministre des finances et la banque de Saint-Ferdinand, qui devra fournir au trésor une somme de 25 millions de francs pour la dotation du clergé. Elle contient en outre deux décrets concernant la nomination d'une junte dite de dotation du clergé, composée de trois ecclésiastiques et de deux séculiers, savoir : l'archevêque de Tolède, D. Antonio Posa de Rubin de Celis, président, et comme membres D. Luis López Ballesteros, le marquis de Miraflores, D. José Alcantara Navarro, commissaire-général du conseil de la croisade, et D. Joaquin de la Cortina, vicaire ecclésiastique à Madrid. Le second décret est relatif à la mise en exécution de la loi votée par les cortès sur la restitution des biens non vendus au clergé.

Voici le texte de ce dernier décret :

“ Art. 1er. 159 millions de réaux (40 millions de francs) sont décrétés pour la dotation du culte et l'entretien du clergé pendant l'année 1845.

“ Art. 2. Sont appliqués au paiement de cette somme, 1o les produits et revenus de tous les biens, droits, fiefs, cens et actions qui appartenaient au clergé et qui n'ont pas encore été vendus, lesquels resteront dans le même état jusqu'à nouvelle détermination, 2o les produits des espèces métalliques des aliénations des biens du clergé séculier qui devront entrer au trésor durant l'année où cette loi sera en vigueur; 3o les produits de la bulle de la sainte croisade.

“ Art. 3. Le gouvernement assurera, par un contrat avec l'une des banques publiques, la portion qui manquerait pour compléter le paiement des sus-

dit 159 millions, déduction faite du produit des sommes précédentes.

“ Art. 4. S'il n'y avait pas lieu à mettre à exécution la disposition de l'article précédent, il est assigné au clergé, pour parvenir à la somme qui y est désignée, la portion nécessaire des contributions publiques.

“ Art. 5. La perception et l'administration des produits ci-dessus désignés seront effectuées par le clergé, et d'après les moyens que le gouvernement indiquera, ce dernier se réservant l'intervention nécessaire.

“ Art. 6. La distribution des produits susmentionnés se fera conformément à la loi provisoire du 21 juillet 1838, le gouvernement demeurant autorisé à remédier aux inconvéniens que l'expérience a démontrés ou qu'elle le ferait connaître.

“ Art. 7. Le gouvernement dictera les dispositions convenables pour l'exécution de la présente loi, en l'obligeant à en rendre compte aux cortès, en la partie qui serait nécessaire.”

Ami de la Religion.

—La *Gazette ecclésiastique de Darmstadt* proteste contre l'établissement des Sœurs de la Charité dans les hôpitaux du grand-duché de Bade. Elle réclame, à la place de ces saintes filles, le ministère de Diaconesses évangéliques, se figurant, comme tant d'autres organes de l'hérésie, qu'il suffit d'imiter une plante pour lui faire porter des fleurs et des fruits. On est plus sage au pays de Bade, où des souscriptions sont ouvertes et se remplissent en faveur de l'établissement des Sœurs. Beaucoup de protestans et quelques israélites s'y sont portés pour des sommes considérables, sachant apprécier une institution trop grande et trop belle pour pouvoir souffrir des insinuations malveillantes d'un journal qui n'y voit que de misérables intérêts de sectes.

BAVIÈRE.

—Sous l'ancien empire germanique, la ville impériale de Spire, devenue en partie protestante, ne permettait pas à son évêque, prince de l'empire, et qui s'était vu forcé d'établir sa résidence à Bruchsal, capitale de sa principauté, de passer la nuit dans sa ville épiscopale. Lorsqu'il y venait visiter sa cathédrale, le magistrat urbain lui rendait quelques honneurs dus à sa dignité de prince temporel plutôt qu'à son caractère épiscopal, et, vers le soir, un officier municipal ne manquait pas de venir l'avertir, qu'il était temps que S. A. sortit de la ville. Ces poignans souvenirs s'effacent peu à peu du cœur des catholiques, depuis que Spire et son territoire ont été réunis au royaume de Bavière. Pour la première fois, depuis ces temps néfastes, la procession de la Fête-Dieu vient d'y être célébrée et présidée par son évêque, avec une pompe que rehaussait l'éclat des bannières, du dais et des ornemens sacerdotaux qui, jusque là, ne pouvait se déployer que dans l'intérieur de l'antique cathédrale, l'une des plus célèbres d'Allemagne, restaurée depuis plusieurs années dans le goût le plus pur du moyen âge.

En même temps, une procession plus magnifique encore se déployait dans les rues de Munich. Le roi, son auguste famille et toute sa maison, suivaient le saint Sacrement. Soixante jeunes personnes vêtues et voilées de blanc, et couronnées de roses blanches, précédaient, entouraient et suivaient, des cierges à la main, l'image de la Vierge immaculée, portée au milieu de leur congrégation virginal. C'est ainsi que l'Allemagne catholique répond aux violentes invectives que le pèlerinage de Trèves a excitées, et aux efforts des sectaires qui se disent néo-catholiques, et qui, en réalité, ne sont que des néo-protestans.

NORVÈGE.

—L'on mande de Christiana, sous la date du 9 mai, que le lundi précédent l'Olelsthign, (principale section du Storthing ou Etats-Généraux), a terminé ses débats sur la proposition royale, relative à la liberté religieuse. Il a été décidé : que liberté pleine et entière d'exercer leur culte public devait être accordée à toutes les confessions chrétiennes; que la religion des enfans nés de mariages mixtes serait laissée à la disposition de leurs parens, et que la conversion de la religion de l'Etat à une confession dissidente ne pouvait avoir, pour le converti, d'autre conséquence que celle qui ressort de la loi constitutionnelle, qui veut que tout fonctionnaire de l'Etat soit attaché à la confession luthérienne. Par cette législation nouvelle, qui, selon toute apparence, sera adoptée par l'assemblée générale du Storthing, la Norvège, le plus petit des trois royaumes Scandinaves, aura acquis, sinon la parité légale de tous les cultes, au moins l'entière liberté de leur exercice, et ce fait est d'autant plus remarquable, que ces trois Etats étaient jusqu'ici remplis des préjugés les plus enracinés contre toute tolérance religieuse en général, mais principalement contre celle du culte catholique. Les protestans se mortifient, à cet égard, si intraitables, qu'il est juste de citer les noms de quatre ecclésiastiques de cette confession qui se sont particulièrement distingués par le courage de leurs déclarations en faveur du principe d'une tolérance universelle. Ce sont MM. les prévôts Arup et Kuran, le pasteur Dahl et le catéchiste Juell. Il faut encore observer que ceux des ministres qui se sont montrés les adversaires de cette tolérance, se sont soigneusement abstenus de toute invective contre les dissidens, ce qui doit d'autant plus être imputé à honneur, que le contraire arrive si habituellement en d'autres pays et particulièrement en Allemagne. Le bénéfice de la liberté des cultes s'appliquera actuellement, en Norvège, à quatre communions chrétiennes, aux catholiques, aux calvinistes, aux épiscopaux Anglais et aux quakers; mais elle est d'avance acquise à toute autre corporation chrétienne qui pourrait s'y établir.

Ami de la Religion.

ORIENT.

Chronique religieuse et politique d'Orient.

Constantinople, 7 mai 1845

L'organisation de l'instruction publique continue d'être l'objet des discus-

sions du conseil supérieur, et l'esprit qui anime et guide ses membres, fait espérer sur ce point de louables innovations. On semble comprendre la nécessité de respecter et garantir les droits religieux de chaque race, tout en établissant le droit de surveillance de l'Etat et l'on veut concilier l'unité d'un enseignement civilisateur avec la variété des cultes existants dans l'empire. Ainsi les enfants recevront dans les écoles respectives de leur nation les principes de la foi chrétienne, musulmane ou juive, sans que le Gouvernement ait à se mêler de ces leçons. Les chefs spirituels de la nation, tels que les évêques, les ulémas ou les rabbins (khakams), sont censés être les juges naturels et compétents de la doctrine des maîtres. L'Etat prendra seulement les moyens propres à multiplier ces écoles; il pourvoira à leur ordre et à leur conservation. Cet enseignement primaire sera le degré élevant à un enseignement secondaire qui nous semble devoir correspondre à celui des gymnases de l'Allemagne. L'enfant se préparera alors par des études de cinq années à l'examen qui décidera s'il peut être admis à l'enseignement du troisième degré, lequel ne sera plus confiné, comme celui des deux ordres inférieurs, à chaque nation séparément, mais à un corps de professeurs communs pour les élèves de toutes races et de toutes croyances. Les questions dogmatiques seraient bannies de cet enseignement.

Le même conseil a dernièrement adopté une mesure dont la nouvelle sera agréable aux personnes qui cultivent les lettres orientales. Les manuscrits anciens vont être retirés des dépôts, espèces de catacombes littéraires où ils étaient enfouis inutilement, et une commission de savants est déjà chargée d'en dresser le catalogue, qui sans doute nous apprendra la résurrection de certains ouvrages précieux dont l'histoire et la poésie regrettaient amèrement la perte. Cette même commission est peut-être la première pierre d'un édifice scientifique dont on espère la création, et qui ne serait rien moins qu'une académie. Les Etats principaux de l'Europe ont tous signalé par des institutions semblables leur premier pas dans la voie de la civilisation moderne.

Le patriarche des Arméniens schismatiques était si servilement soumis à la Russie que la Porte en a pris ombrage, et l'appui diplomatique qui lui fut prêté, il y a quelques mois, a même avancé l'heure de sa chute. Il peut, avec cinq autres collègues déportés depuis vingt ans, méditer dans sa retraite sur la fragilité des grandeurs de l'Eglise byzantine. Punition dure, mais naturelle; de ceux qui persévérent dans le schisme à cause de leur amour effréné et jaloux de l'autorité. Le successeur est l'archevêque de Cizique; il s'appelle Cyrille Mefétius. La Porte n'aura changé qu'un nom.

Le patriarche arménien continue à donner des preuves de son dévouement à la même cause, qu'il a embrassée en se plaçant sous la juridiction de l'Eglise russe d'Etchemiadzin. Outre la ville de Diabekir, où son clergé inquiète sans cesse les catholiques, Tokat, l'ancienne Eudoxie, voisine de Comana, illustrée par les souvenirs de saint Chrysostôme, nous en fournit un exemple récent et douloureux. Sur l'ordre du patriarche, Matthéos, un honorable négociant de cette cité, a été arrêté, au mépris des lois ottomanes, la nuit, dans son domicile, par une troupe que l'argent des schismatiques avait gagnée. Le crime de l'Arménien était d'avoir abjuré solennellement le schisme le jour de l'Epiphanie. Il a été garroté, jeté en prison, puis exilé à vingt lieues de là, dans la ville de Quara-Hissar. Ce n'est pas tout, le lendemain sa maison a été de nouveau envahie, pillée, et sa femme est actuellement dans un état désespéré par suite de la frayeur qui a hâté le terme de sa grossesse. Les jours suivants la terreur retenait prisonniers dans leurs maisons les fidèles de la ville, parce qu'on menaçait de pareilles avanies tous les Arméniens convertis depuis la défense du prosélytisme, imposée à la Porte en 1834 par la politique russe. Si le gouvernement turc ne répare soudain et énergiquement ces excès commis, nous l'espérons, à son insu et contre ses intentions, nous commencerons à regretter d'avoir eu trop d'empressement à publier ses promesses d'amélioration sociale. Comment croire à un meilleur sort pour les populations chrétiennes, tant que les catholiques, qui en sont la portion la plus affectionnée à l'ordre actuel, demeurent sous le coup de la persécution? Jusqu'à l'abrogation tacite ou formelle de l'ordonnance de 1834, sur laquelle on s'appuie toujours pour autoriser ces violences, il restera parmi les chrétiens un ferment de discordes, et un prétexte de perturbations à tous les ennemis de la stabilité de l'empire.

Maintenant, pour mieux dénoncer la main qui porte tous ces coups anarchiques à la société ottomane, nous nous contenterons de terminer par le rapprochement des faits suivants. La presse française ayant appris par plusieurs de ses organes à la Porte que le patriarche susdit, Matthéos, compromettait gravement ses intérêts politiques en se soumettant spirituellement au patriarche russe d'Etchemiadzin, lequel dépend lui-même du Czar, chef qui n'est pas assurément un pape tout spirituel, la Porte crut devoir démentir dans sa gazette officielle l'acte de soumission religieuse du patriarche arménien. Mais, qu'a fait la Russie? Elle s'est empressée de donner à la Porte un démenti également officiel dans sa gazette d'Odessa. Voici ce qu'on y lit à la date du 13-25 mars 1845:

"L'Eglise arménienne de Constantinople vient de reconnaître pour son chef spirituel le patriarche d'Etchemiadzin, dont les patriarches de Constantinople (Arméniens, sans doute,) avaient à maintes reprises contesté la suprématie." L'entendez-vous? La Russie ne veut pas de contestation, et par d'autres persécutions, réservées dorénavant aux catholiques, elle espère bien prouver que le patriarche de Constantinople, qui les suscite, relève réellement de son chef spirituel. Reste à savoir si le gouvernement turc aura la faiblesse de se rendre complice d'une intolérance bonne seulement à lui ali-

éner l'affection de ses vrais alliés.

Univers.

AMÉRIQUE.

Missions d'Amérique,

— Il nous parvient des différentes missions des Etats-Unis de consolantes nouvelles religieuses.

Celle de l'Ohio a reçu un renfort d'ouvriers évangéliques par suite de l'arrivée de MM. Giade et Young, deux jeunes prêtres de l'ordre de Saint-Dominique, venant de Rome, où ils étaient allés achever leurs études. Plusieurs autres religieux s'étaient adjoints à cette mission, qui, vu son importance, est loin de posséder le nombre de prêtres dont elle aurait un urgent besoin. Le provincial des dominicains, le révérend Joseph Wilson, a été nommé par le Saint-Siège commissaire apostolique. Ce digne dominicain est un ancien méthodiste converti.

La législature de la Louisiane a récemment alloué une somme annuelle de 3,000 dollars à l'asile des orphelins catholiques de la Nouvelle-Orléans, pour deux années.

De la mission du Maine, le révérend M. Moran, de Benedicta, écrit que les progrès de la religion y sont des plus consolants, et qu'il a baptisé, il y a peu de temps, plusieurs convertis. L'un d'eux était le lieutenant Curd, du régiment d'artillerie.

Une lettre, écrite de Bertrand, dans la mission du Michigan, annonce l'ouverture d'une nouvelle église catholique. A l'occasion de cette solennité, 98 personnes ont été confirmées, et quatre convertis ont reçu le baptême. Deux de ces derniers étaient idolâtres et les deux autres des protestants de la secte méthodiste.

Enfin, nous croyons ne pouvoir mieux resumer ce que les catholiques font dans la mission de Mobile qu'en traduisant les lignes suivantes publiées par un journal protestant, le *Boston Inquirer*, sous le titre de: *Progrès du catholicisme romain*:

"Les catholiques de Mobile construisent une cathédrale sur un plan magnifique; le corps de l'édifice aura 160 pieds de long sur 90 de large. Les fondements jetés il y a déjà plusieurs années, ont coûté plus de 15,000 dollars. Les travaux furent ensuite suspendus pour quelque temps, mais ils reprennent avec une nouvelle activité.

"La législature d'Indiana a autorisé deux institutions catholiques: l'université de Notre-Dame-du-Lac et une école de travaux manuels. On construit pour la première un collège qui sera élevé de quatre étages sur un terrain qui était un désert, il y a deux ans, et qui offre aujourd'hui un champ fertile.

"Les frères de saint Joseph, missionnaires laïques du Pape, ont ouvert une école à Dubuque, dans l'Iowa, et les sœurs de la charité en ont établi une autre à Davenport sur le même territoire. Les romanistes (lisez catholiques) ont trente-trois églises dans le Wisconsin, et ils en construisent une autre à Davenport, sur le lac Michigan. On prétend que ce sera la plus magnifique église du pays. Elle doit être ornée d'une flèche de 180 pieds de hauteur. Il est aussi question de bâtir une cathédrale catholique à Milwaukee, dont les frais s'élèveraient à 40,000 dollars." *Journal des Villes.*

RELATION DU TREMBLEMENT DE TERRE DE LISBONNE 1755.

LÉTTRE D'UN MONSIEUR DE LONDRES A SON CORRESPONDANT.

SUITE ET FIN.

On a observé par rapport aux bâtisses que ç'a été les plus solides en général qui sont tombées les premières, (1) parmi lesquelles outre celles déjà mentionnées, les greniers du grain public, le grand hôpital dans Rocieu, celui appelé *La Miséricorde* pour le soutien des pauvres filles orphelines dont la plupart périrent, la belle église et le couvent de St. Dominique, qui contenait une des plus belles et des plus volumineuses bibliothèques de l'Europe. La grande église des Carmélites soutenue par deux rangs de piliers de marbre blanc, avec l'image miraculeuse de Notre-Dame du Mont-Carmel, la vieille cathédrale qui était d'une épaisseur extraordinaire, la magnifique église des Chanoines réguliers de St. Augustin presque semblable à celle de St. Paul, quoique moins grande, et reconnue par les connaisseurs, pour la plus belle pièce d'architecture de l'Europe, où était enterré le corps du défunt roi Jean, et plusieurs autres de la famille royale dont les monuments furent mis en pièce par la chute de la coupole, le château ou citadelle où les anciennes archives et les mémoires étaient déposés, la prison de l'inquisition, ou le *Saint Office*, comme on l'appelle, avec celle de Limoiera, qui était un palais des rois Maures, dans lequel on tenait la cour suprême pour le procès des criminels; enfin il est impossible de nombrer les dommages particuliers des bâtisses seulement, de dire en un mot toutes les églises, couvens d'hommes

(1) Cette circonstance paraît affirmer l'opinion de M. Stukely, que la plupart des tremblements de terre proviennent de chocs électriques, et je me souviens que lorsqu'on a éprouvé des tremblements de terre à Londres, on prétend que le plus fort choc a été éprouvé par les personnes qui avaient le dos appuyé, sur les murs-sud des cours de la chancellerie et du banc-du-roi, dans Westminster-Hall, où les dits murs, dit-on, n'ont pas moins de sept à huit pieds d'épaisseur.

et de fermiers, palais, édifices publics, avec un nombre infini de maisons particulières qui furent renversées ou misérablement morcelées en sorte qu'il était d'ingereux de passer auprès. Quant aux personnes qui ont perdu la vie dans cette occasion, pour ne rien dire de celles qui ont été tuées dans leurs maisons, dans quelques-unes desquelles il n'y en eut pas moins de quarante (comme il y avait des familles à chaque étage); les unes trouvèrent une mort immédiate, d'autres avaient les membres cassés par la chute des pierres dans les rues; vous devez facilement juger quel nombre prodigieux ont péri dans les églises et les couvens puisque le premier choc arriva pendant la grand'messe, où tout le monde était assemblé pour leur dévotion; je vous en ai déjà raconté quelque chose, mais vous le connaîtrez mieux par ce qui suit.

Dans le grand couvent de St. François où il y avait trois-cents frères, la voûte écroula avec une haute galerie au-dessus de la porte ouest en face du grand autel; pendant qu'ils chantaient au chœur, ils furent tous ensevelis, excepté dix-huit, avec une nombreuse assemblée au-dessus. Dans le monastère de Ste. Claire cent cinquante religieuses avec les femmes domestiques; dans celui du Calverio qui est sur le chemin qui conduit à Belem presque toutes les religieuses qui étaient dans le chœur, avec une grande partie de l'assemblée qui était dans l'église, éprouvèrent le même sort. Le couvent des religieuses anglaises fut aussi renversé, mais je n'ai pu savoir s'il en a péri quelques-unes. Dans le couvent de la Trinité, j'ai été informé, d'une manière croyable, que quinze cent personnes ont été tuées. Il en fut ainsi à proportion dans les autres églises et chapelles. Dans la prison de Linoiera environ quatre cents furent écrasés par la chute subite d'un mur, quoique les plus grands bandits qui y étaient renfermés s'échappèrent pour commettre des actions plus criminelles qu'auparavant.

Le nombre entier de personnes qui périrent, compris ceux qui furent brûlés ou ensuite écrasés à mort en creusant dans les ruines, d'après les plus bas calculs, est estimé à soixante mille ames. (2) et quoique les autres dommages ne puissent être supputés en aucune manière, cependant vous pourrez vous en former une idée quand je vous affirmerai que cette riche et opulente cité, n'est qu'un vaste amas de ruines, que le riche et le pauvre sont à présent au même niveau, quelques milliers de familles, qui le jour d'auparavant étaient dans l'aisance, sont maintenant répandues dans les champs manquant de toutes choses nécessaires à la vie, et ne trouvant personne pour les secourir.

Parmi ces grandes scènes d'affliction universelle, le sort de quelques particuliers paraît de trop petite conséquence pour qu'on en puisse prendre notice, cependant je ne puis m'empêcher d'en rapporter deux ou trois cas, vû que j'étais en grande connaissance avec ces malheureux infortunés, et que je crois que vous les connaissez un peu; le premier est celui de madame Périclion qui, fuyant de sa maison au commencement du choc, en compagnie de son mari qu'elle suivait à une petite distance, fut ensevelie sous les ruines d'une bâtisse avant qu'il pût s'en apercevoir, et en regardant par derrière pour voir si elle était près de lui, il n'en vit pas la moindre apparence; tenter à la chercher dans cette place ç'aurait été s'exposer inutilement. Le second, est celui de M. Vincent, qui avait été absent de Lisbonne depuis longtems, résidant dans une petite ville nommée Martinico, à dix-huit lieues de Lisbonne, son mauvais destin le porta à venir à la ville, où il arriva la veille du jour fatal pour partager quelques divertissemens; mais il ne sortit jamais de la maison où il coucha, ayant été soudainement écrasé mort avant qu'il se fut habillé, et enterré dans les ruines qui ont été le seul tombeau qu'il ait jamais eu: car quoique ses amis après quelques vaines recherches eussent trouvé comme ils le supposaient le reste de son corps, ils le trouvèrent si pourri, si brisé et si délabré qu'il leur fut impossible de l'enlever. Le dernier cas est encore plus lamentable, c'est un jeune homme, frère de M. Holford, de Londres, remarquable par sa modestie et son bon comportement, il se promenait dans une des rues opposée à la porte de l'église paroissiale, quand le choc arriva, et en même tems il eut les deux jambes cassées par la chute d'une vaste pierre, il resta quelque tems dans ce triste état; suppliant en vain les passans trop épouvantés, d'avoir pitié de lui; à la fin un Portugais plus sensible, touché de ses cris, le prit dans ses bras, et le transporta dans l'église, pensant qu'il y serait plus en sûreté que dans la rue; mais le second choc boucha entièrement la porte, et l'église ayant

bien vite pris en feu, le pauvre homme y fut brûlé tout vivant ainsi que son généreux libérateur, et un grand nombre d'autres malheureux. (3).

Quelques jours après que la première terreur fut dissipée, je m'hasardai d'aller dans la ville par le chemin le plus sûr que je pûs trouver, pour voir s'il ne me serait pas possible de retirer quelque chose de mon logement, mais les ruines avaient tellement été augmentées par le dernier feu, que je ne pus pas même distinguer la place où était la maison que j'habitais; je ne pus pas même en distinguer la rue, parmi ces montagnes de pierres et de décombres qui s'élevaient de tous côtés; quelques jours après je m'aventurai encore avec quelques portefaix qui, connaissant depuis longtems tous les quartiers de la ville avaient une connaissance particulière de la situation des différentes maisons. Par leur moyens, je parvins à découvrir la place, mais je fus bientôt convaincu, qu'en fouillant là: outre le danger d'une telle entreprise, le profit ne répondrait pas à la dépense. Ce qui me porta davantage à renoncer à ce dessein fut la vue de ces ruines qui fumaient encore, d'où je fus convaincu que les choses que je prisais le plus avaient été irrévocablement consumées par le feu.

Dans les deux fois que je commençai à faire ces vaines recherches, surtout la première, il sortit une puanteur si horrible de corps morts, que je me trouvai près d'évanouir, et quoique la dernière fois, elle ne me parût pas si grande, cependant il s'en fallut peu qu'elle ne me devint fatale, ayant contracté une fièvre, qu'avec la grâce de Dieu, je vins à bout de surmonter. Cependant cela me rendit si prudent à l'avenir que j'évitai de passer près de certaines places, où la puanteur était si excessive, que le monde commençait à craindre une infection. Un gentilhomme me dit qu'en allant par la ville quelques jours après le tremblement, il vit plusieurs corps horriblement dévorés, à ce qu'il pense, par les chiens, d'autres à moitié brûlés, d'autres entièrement rôtis, et dans quelques places, principalement près des portes des églises; il y en avait de vastes monceaux en pile les uns sur les autres. Vous pouvez vous douter du terrible ravage qui a dû avoir lieu, par le seul fait que je vais vous rapporter: Il y avait un passage élevé en arche, comme une de nos portes de ville, en front de la porte ouest de l'ancienne cathédrale, à gauche était la fameuse église de St. Antonio, et à main droite quelques maisons privées à plusieurs étages, toute l'arène environnée par ces bâtisses n'excédait pas beaucoup une de nos petites cours dans Londres; au premier choc, grand nombre de personnes qui passaient sous l'arc, se jetèrent dans le milieu de l'arène pour se sauver, ceux qui étaient dans les deux églises, autant qu'il en pût sortir, firent de même; au même instant la voûte de la grande porte avec le frontispice des deux églises, et les maisons voisines s'inclinèrent les unes sur les autres par la violence du choc et ensevelirent tout ce monde qui se tenaient pressés les uns contre les autres: On a employé plusieurs jours pour lever les corps et les transporter dans les champs voisins, mais la plus grande partie resta sous les décombres, et je ne crois pas qu'il fût expédient de les en retirer quand bien même on le pourrait, à cause de la puanteur. On dit que le Roi parle de bâtir une nouvelle ville à Belem, (4) mais qu'il en soit ce qu'il voudra, il est certain qu'il n'y a pas à penser à rebâtir l'ancienne ville, jusqu'à ce que les corps de ceux qui ont été tués soient suffisamment consommés.

Je vais encore rapporter une circonstance de plus, concernant cette terrible catastrophe, parce qu'il paraît y avoir quelque chose d'extraordinaire en cela. Un M. Burmaster, marchand Hambourgeois de cette place, avait reçu une lettre de son associé de Hambourg lui conseillant de retirer une grande quantité de lin et d'autres effets précieux de la maison où il demeurait et de les transporter dans quelques magasins éloignés de la ville donnant pour raison d'une telle précaution qu'il avait rêvé pendant quatorze nuits de suite que Lisbonne était toute en feu. Vous pouvez être assuré de la vérité du fait, tel que cité, puisque M. Burmaster a montré publiquement sa lettre à tout le monde. Mais soit que cet avertissement vint d'une cause surnaturelle, ou que ce fût un pur hasard, il ne lui servit de rien, car il n'y donna aucune attention, en sorte que ses marchandises éprouvèrent le même sort que celles de ses voisins.

Ainsi, mon cher ami, je vous ai fait un fidèle récit quoique bien incomplet de ce terrible catatroph qui a laissé sur mon esprit une telle impression qu'elle ne s'en effacera jamais.

(3) Ville fortifiée du Portugal dans l'Estramadure située du côté nord du Tage à un mille de Lisbonne, désignée pour servir d'entrée à la ville. Tous les bâtimens qui montent la rivière doivent arrêter là. Là ils rentrent dans les domaines du Roi et de la Reine du Portugal.

(4) On sait que Racine, le Poète de la Religion, y perdit son fils, et qu'on attribue sa mort au chagrin qu'il en ressentit.

(2) Je me souviens qu'étant encore bien jeune, je ne pouvais entendre chanter la complainte de Lisbonne, comme on l'appelait sans en être extrêmement touché, je crois me rappeler qu'il était dit que trente six mille personnes y périrent.

EXERCICES LITTÉRAIRES DE COLLÈGES.

LES EXERCICES LITTÉRAIRES du COLLÈGE DE L'ASSOMPTION auront lieu le 21 et le 22 du présent en trois séances; la première commencera LUNDI matin à 9 heures; la seconde à 1 heure P. M; la troisième le lendemain matin et se terminera par la distribution solennelle des PRIX. Les parens des élèves et les amis de l'Education sont priés d'y assister.

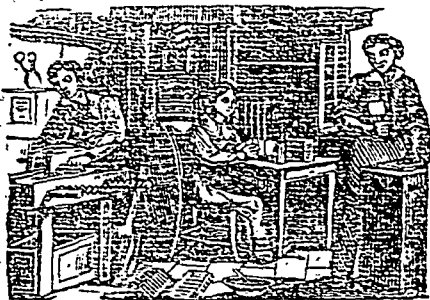
Les vacances dureront jusqu'au 1er. SEPTEMBRE, jour auquel se fera la rentrée des ÉLÈVES.

NORMANDIN, Ptre. Directeur.

LES EXERCICES LITTÉRAIRES du COLLÈGE DE ST. HYACINTHE auront lieu le 21 et le 22 du courant, en trois séances dont la première commencera à 1 heure de l'après-midi, la seconde à 5 heures du matin et la troisième à 2 heures. Les parens des Elèves et les amis de l'Education sont priés d'y assister. Ils pourront se procurer au Collège les CARTES d'entrée requises. Vu l'exiguïté du local, on n'admettra de jeunes personnes que les sœurs des Elèves.

Jos. LAROCQUE, Ptre.

Atelier de Relieur.



CHAPELEAU & LAMOTHE,

REMERCIENT sincèrement les Messieurs du CLERGÉ et le PUBLIC en général de l'encouragement qu'ils ont bien voulu leur donner et les préviennent qu'ils ont transporté leur atelier à la rue St. GABRIEL, faisant face à la rue St. THÉRÈSE à quelque pas de leur ancienne demeure.

—ET—

Ils ont l'honneur de prévenir les Messieurs du CLERGÉ, les MARCHANDS, les INSTITUTEURS et autres qu'ils viennent d'ouvrir un MAGASIN DE LIVRES D'ÉCOLES à l'usage des FRÈRES de la DOCTRINE CHRÉTIENNE et autres qu'ils vendront aux prix les plus réduits.

—AUSSI—

Ils sont prêts à exécuter toutes RELIURES de LIVRES suivant les ordres qui leur seront donnés, et aussi promptement que possible. Ils espèrent par leur assiduité, leur attention et la modicité de leurs prix, s'assurer un PARTAGE des OUVRAGES.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

Montréal, 19 juin 1845.

VIN DE CHOIX.
A VENDRE, ARGENT COMPTANT.

| | |
|--|------------|
| 2 doz. Madère Viné 1829 | à 45s. |
| 2 do do do 1836 | à 30s. |
| 6 do Sherry do 1839 | à 30s. |
| 3 do Goldo do 1840 | à 25s. |
| 12 $\frac{1}{2}$ do Oporto do 1840 | à 22s. 6d. |
| 12 doz bouteilles de Bière Bridge's London | à 7s. 6d. |
| 10 do Chopines do do | à 5s. 6d. |

—AUSSI—

Une Couchette en Fer avec Rideaux, Mattelas, Couvertes et Tapis de toile érie complète \$30.

Chez M. PERREULT, No. 25, Rue St. Gabriel, Bureau de l'Agence.

O. BEAUCHEMIN,

RELIEUR,

25, Rue St. Gabriel, près du Canada Hôtel.

AVIS A MM. LES CURÉS.

UNE PERSONNE désirerait trouver une place comme MAÎTRE-CHANTRE et INSTITUTEUR pour une ÉCOLE-MOÛLE. S'adresser à ce Bureau en donnant les conditions et le prix.

Un Instituteur marié, capable d'enseigner le Français et l'Anglais, l'histoire, la géographie, l'arithmétique, etc. et même la langue latine, s'il était besoin, pouvant aussi remplir la charge de chantre, demande une place. S'adresser à ce bureau.

ON demande, pour le VILLAGE DE ST. JUDE, un INSTITUTEUR capable d'enseigner le Français, l'Arithmétique, quelques notions d'Histoire et de Géographie. Il devra être muni de certificats de moralité. Un homme marié sera préféré. S'adresser à M. le CURÉ de St. Jude.

PROSPECTUS

DE LA
PUBLICATION D'UNE NOUVELLE
Carte Géographique
DU
CANADA

ET DES PROVINCES ADJACENTES, &c.

PAR
JOSEPH BOUCHETTE, D. A. G.

LE SOUSSIGNÉ ayant pris des arrangements pour la publication de sa Nouvelle Carte ci-dessus mentionnée, désire soumettre au public le Prospectus suivant:

PLEINEMENT convaincu de l'utilité et de l'importance d'une Nouvelle Carte de la Province du Canada, démontrant la multiplicité et l'étendue des améliorations locales qui ont marqué l'avancement du Pays dans le cours des dernières quinze années, l'AUTEUR, depuis l'Union des Provinces du Bas et du Haut-Canada, s'est laborieusement occupé du renouvellement, de la révision et de l'amélioration de sa Carte des Colonies de l'Amérique Britannique du Nord, publiée à Londres en 1830.

La Carte, ainsi améliorée, contient non seulement un aperçu fidèle du CANADA-UNI, mais embrasse aussi une exacte délimitation géographique des Provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de Terre-Neuve et de l'Isle du Prince Edouard, avec en outre une grande section des États limitrophes, et la ligne de division entre les deux Pays, telle qu'établie par le Traité de Washington en 1842.

Elle comprend de plus, sur une échelle détachée, cette section des Domaines Britanniques qui se trouvent entre les Océans Atlantique et Pacifique, et qui s'étend vers le Nord jusqu'aux Mers Polaires, faisant voir les découvertes les plus récentes et le résultat des recherches qui ont eu lieu en cette partie des régions arctiques, et comprenant en même temps le Territoire de l'Orégon.

Dans ses détails, la Carte contient une délimitation scrupuleuse des divisions et subdivisions actuelles du Canada en Districts, Comtés, Seigneuries et Townships; ses organisations municipales et judiciaires; les noms et localités des Paroisses; les Villes et Villages; Canaux et Chemins de Fer, Chemins pavés en Bois et Macadamisés, distinguant les Routes et les Bureaux de Poste, non-seulement du Canada mais aussi des Provinces voisines.

Le tout, couché sur une projection géographique, et sur une échelle de 14 milles au pouce, formera une Carte de sept pieds sur quatre (7 x 4.)

Dans la construction de sa Carte, l'AUTEUR a apporté le plus grand soin et la plus grande attention, et dans sa compilation, a eu recours à des documents dont l'exactitude et l'autorité ne laissent aucun doute; et dont une portion considérable a été recueillie par lui-même à de grands travaux et d'après des informations personnelles qu'il a puisées de sources généralement officielles et authentiques.

L'AUTEUR ose croire que d'après l'état amélioré de la Province et l'Union récente, la publication d'une telle Carte serait d'un intérêt important et utile au Public; mais connaissant la grandeur et le coût de l'entreprise, il a supplié l'aide de la Législature Coloniale, et prends maintenant la liberté de solliciter l'encouragement libéral et le patronage du Public, sans lesquels il ne pourrait espérer de pouvoir accomplir la tâche qu'il est sur le point d'entreprendre.

La Carte sera gravée par les meilleurs Artistes soit d'Angleterre ou des États-Unis.

Le prix de la Carte sera, aux Souscripteurs, de £2 10s. en feuilles—ou £3 montée sur toile et rouleaux.

Les Messieurs de la campagne qui désirent souscrire pourront le faire par lettre, port-franc, adressée à Montréal à

ROBERT W. S. MACKAY

Libraire, No. 115, rue Notre-Dame.

Le Clergé, les maîtres de poste ou autres résidant dans le pays qui procureront dix souscriptions et qui répondront pour le même nombre, recevront une copie de cette Carte, exempte de toute charge.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal; et chez MM. FABRE et LEPROTON, libraires de cette ville.

Prix des annonces. — Six lignes et au-dessous, 1re insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7d.
Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, 3s. 1d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re insertion par ligne, 4d.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET,

PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY,

IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.

} FRÈRES.